

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 48 du 23 novembre 2017**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte 16**

**DÉCISION N° 1740/ARM/EMM/MCO**  
portant changement de position du remorqueur ravitailleur « Revi ».

*Du 26 octobre 2017*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *pôle « soutiens et finances ».*

**DÉCISION N° 1740/ARM/EMM/MCO portant changement de position du remorqueur ravitailleur « Revi ».**

*Du 26 octobre 2017*

NOR A R M B 1 7 5 2 1 3 0 S

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 470-0.2.6*

*Référence de publication : BOC n° 48 du 23 novembre 2017, texte 16.*

---

La ministre des armées,

Vu l'arrêté n° 52 du 7 mars 2001 modifié, relatif à la disponibilité et au maintien en condition opérationnelle des bâtiments en service dans la marine nationale ;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu l'instruction n° 0-4882-2014/DEF/EMM/MCO/NAVAL du 25 juillet 2014 relative à la préparation, la mise en état de conservation, l'entretien et l'emploi des bâtiments de la marine placés en complément, en réserve ou condamnés. Déconstruction des bâtiments condamnés ;

Vu le compte-rendu n° 0-29934-2017/BN BREST/CDT du 4 septembre 2017 <sup>(1)</sup> relatif à la quatrième commission locale et de condamnation du port de Brest – remorqueur ravitailleur « *Revi* »,

Décide :

Art. 1er. Le remorqueur ravitailleur « *Revi* » est retiré définitivement du service et condamné le 26 septembre 2017.

Art. 2. Le numéro de coque Q883 lui est attribué.

Art. 3. La coque Q883 sera embossée en rade abri avant déconstruction.

Art. 4. La coque Q883 est placée sous la responsabilité du commandant de l'arrondissement maritime Atlantique par l'intermédiaire du commandant de la base navale de Brest.

Art. 5. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le contre-amiral,  
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Philippe DUTRIEUX.

---

(1) n.i. BO.